



Compte rendu du 1^{er} comité des partenaires de la mobilité du Val d'Ille- Aubigné 25 avril 2022

Ordre du jour :

- Présentation de la compétence mobilité et du rôle du comité des partenaires
- Présentation du schéma des déplacements du Val d'Ille-Aubigné
- Présentation des différents services et politiques mobilités du Val d'Ille-Aubigné
- Points divers

	Membres du comité des partenaires
Présents	Claude JAOUEN (Président du Val d'Ille-Aubigné, maire de Melesse), Lionel HENRY (VP Déplacements et mobilités, maire de MLG), Jean-François MACE (Nature Loisirs), Celia GISSOT (AUTIV), Isabelle Le Roux-Meunier (AUTIV), Lénaïg LHARIDON (EHOP), Marylène LOUAZEL (CODEVIA), Pierre-Yves Maillard (Transports mobilité) , Sophie PAIGNE-TROTIN (CODEVIA), Blandine JOHRA (Le TRUC, AIDUTILL, Nature Loisirs), Maryse COUANON (AIDUTILL) , Françoise BEDOUIN (AIDUTILL), Karine MAUDUIT (AIDUTILL), Elisabeth POIRIER-DANIEL (AIDUTILL), Frédéric BOUGEOT (VP Agriculture, alimentation et environnement , maire de Mouazé), Gaëlle MESTRIES (Conseillère départementale Ille-et-Vilaine), Bernard PEUCH (Transports mobilité), David VEILLAUX (VP Mobilités Liffré Cormier Communauté, Pays de Rennes), Bernard GADAUX (Route du meuble)
Excusés	Conseil Régional Bretagne, Pascal GORIAUX (VP Développement économique, Emploi et Economie sociale et solidaire) Noel BOURNONVILLE (VP services à la population, Commerces de proximité, Enfance, Jeunesse) , Groupe JEULIN, Collectif TER'Ille , Association La Ragole

Techniciens référents :

Romain Bion : romain.bion@valdille-aubigne.fr,

Marcia Delahaie marcia.delahaie@valdille-aubigne.fr



Introduction du Président du val d'Ille Aubigné

M. Jaouen introduit la séance en précisant qu'il s'agit du premier comité des partenaires de la mobilité organisé à la suite de la prise de compétence mobilité par la communauté de communes. Ce comité se réunira au moins une fois par an.

I. Présentation de la compétence mobilité et du rôle du comité des partenaires :

Un rappel des compétences de la communauté de communes depuis qu'elle est devenue Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ainsi que du rôle de la Région en tant qu'AOM régionale est fait.

M. Gadaud de l'Association de la Route du meuble demande des précisions sur les termes AOM / AOT et comment s'organisent les relations entre les différentes AOM.

Les services précisent que les AOM (Autorités organisatrices de la mobilité) ont remplacé les AOT (Autorités organisatrices des transports) pour englober tous les types de mobilité et les compétences qui y sont liées. La Région est chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport et élabore un contrat opérationnel de mobilité à l'échelle de chaque bassin de mobilité. Les EPCI sont AOM de rang 2, compétentes sur leur ressort territorial. Enfin, il est rappelé qu'un contrat de partenariat mobilité a été signé entre la CCVI-A et la Région Bretagne pour la période 2021-2026.

Une présentation du rôle du comité des partenaires de la mobilité, instance consultative, et de sa composition est ensuite faite.

II. Présentation du schéma des déplacements du Val d'Ille-Aubigné :

Les services présentent le schéma des déplacements de la communauté de communes validé en 2018 et les grandes orientations et actions qui le composent.

Plusieurs remarques et interrogations concernant l'organisation des réseaux de transports en commun vers et depuis Rennes métropole sont faites, notamment par les représentantes de l'Association AIDUTILL. Elles concernent principalement les importantes différences de tarifs entre les réseaux Breizh Go et Star, l'absence d'harmonisation entre les systèmes de billetterie et la non-mutualisation de lignes ou d'arrêts de car Breizh Go et Star sur le territoire (notamment à La Mézière, sur la Route du meuble). Les représentant.e.s d'associations d'usagers présent.e.s souhaitent que la communauté de communes soutienne ces demandes d'harmonisation et de mutualisation des services auprès de la Région et de Rennes métropole.

M. Jaouen et M. Henry précisent que ces constats sont partagés et assurent qu'il s'agit bien des messages qui sont portés par le Val d'Ille-Aubigné auprès de la Région et de la Métropole. Des réunions techniques ont par ailleurs déjà eu lieu sur le sujet de la mutualisation des arrêts de car avec les services de la Région Bretagne et de Rennes Métropole. Les échanges doivent se poursuivre, mais M. Henry rappelle que le Val d'Ille-Aubigné n'est pas compétent sur cette question des transports collectifs inter-EPCI.

III. Présentation des différents services et politiques mobilités du Val d'Ille-Aubigné :

Une présentation des différentes politiques et actions mobilités organisées par le Val d'Ille-Aubigné est faite :

- La navette régulière Mobi'futée entre Feins et la gare TER de Montreuil-sur-Ille durant l'année scolaire
- Le transport à la demande l'été pour rejoindre l'étang de Boulet depuis les 19 communes du territoire

- Les aménagements cyclables et multimodaux et le schéma directeur cyclable
- Le service de location longue durée de vélos électriques et ses évolutions récentes
- Le service d'autopartage et ses évolutions récentes
- Les actions du Val d'Ille-Aubigné en faveur du covoiturage
- Les animations, communications et sensibilisations en faveur des modes doux : appel à projets citoyens, aventuriers de la mobilité, fête du vélo 2021, ateliers itinérants de réparation de vélos en 2020 et 2021 avec Transports mobilité, le programme Savoir rouler à vélo dans les écoles avec la vélo-école Team Sprint Energy...
- Le projet lauréat de l'AMI TENMOD de l'ADEME sur 3 ans et qui comprend 3 axes : une étude en cours sur les besoins en mobilités solidaires et inclusives des publics les plus fragiles du territoire, un renforcement et développement du service de location de VAE et un programme d'animations dans les 19 communes du territoire permettant d'amener informations et services de proximité sur les mobilités durables « les Rendez-vous Solutions transports »

Concernant les aménagements cyclables, M. Macé rappelle que le baromètre des villes cyclables est un très bon outil pour estimer la qualité et les demandes en aménagements cyclables des habitants d'une commune. Au moins 50 réponses par commune doivent être enregistrées pour qu'elle soit recensée, ce qui est le cas pour La Mézière et Melesse : <https://barometre.parlons-velo.fr/>

M. Robert souligne que le schéma directeur cyclable ne contient aucun tracé entre La Mézière et Melesse, 2 polarités du territoire qu'il serait pertinent de pouvoir relier à vélo.

M. Henry partage ce constat, mais rappelle que l'objectif est d'abord de réaliser ce 1^{er} schéma directeur cyclable validé en 2018.

Concernant l'autopartage, Mme Johra indique que le retrait du véhicule après 1 an d'expérimentation est source de frustration pour les usagers et ne permet pas de changer durablement les comportements ou d'abandonner un second véhicule.

Les services sont conscients de cette difficulté et souhaitent pouvoir travailler à un meilleur accompagnement des communes et usagers dans la fin de l'expérimentation autopartage, notamment en leur proposant des solutions d'autopartage alternatives, à mettre en place au niveau local, comme le partage de véhicules privés.

Sur le Savoir rouler à vélo, plusieurs membres du comité soulignent l'intérêt et la qualité du programme (17 écoles en 2020-2021, 20 écoles en 2021-2022).

Les services indiquent qu'un questionnaire va être transmis aux écoles concernées début mai pour une évaluation du programme par les élèves, afin d'essayer de comprendre l'impact de l'animation sur les habitudes de déplacement des élèves et qu'une reconduction du programme pour une 3^{ème} année est à l'étude (crédits inscrits au budget 2021).

IV. Points divers :

M. Veillaux, VP Mobilités de Liffré Cormier Communauté et représentant du Pays Rennes au sein du Comité des partenaires du Val d'Ille-Aubigné souligne l'intérêt que représente cette instance de dialogue et de concertation entre EPCI et entre AOM.

M. Veillaux indique que le Comité des partenaires de Liffré Cormier Communauté a permis d'acter la mise en place du versement mobilité auprès des entreprises de son territoire et que des négociations sont en cours pour en faciliter l'opérationnalisation (taux évolutif notamment).

M. Henry souligne que cette question du versement mobilité et des projets qui pourraient être développés par

ce biais intéresse également le Val d'Ille-Aubigné et qu'une réflexion sur ce sujet va être entamée.